

Bayeux

Initiation à la conduite pour les 3^e de Letot

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mardi 2 mai 2017

223 mots



Jean-Jacques Roussel, gendarme à Saint-Loup-Hors, a présenté à des élèves de 3^e du collège Letot, la conduite accompagnée.

Vendredi, les élèves de 3^e du collège Letot ont pu vivre une première expérience au volant d'une voiture à double commande. À l'initiative de la gendarmerie, Jean-Jacques Roussel, du peloton motorisé de Saint-Loup-Hors, a initié les jeunes au Code de la route. Le but est de promouvoir la conduite accompagnée qui peut commencer à 15 ans.

Pour l'intervenant, ce n'est que du positif. « **Avec la conduite accompagnée, les résultats à l'obtention du permis sont de 70 % contre 54 % avec l'apprentissage classique. Ensuite, ces conducteurs ont moins d'accidents.** » Alcool, stupéfiants et vitesse « **sont les trois causes d'accidents les plus répandues** », d'où la sensibilisation des plus jeunes.

Un autre avantage pour Jean-Jacques Roussel est « **un fort moment de partage aussi avec les parents** ». Après la partie théorique, les collégiens se sont rendus dans la cour du collège pour enfin tenir un volant et s'initier tout en douceur à la conduite.